

## 7. PROTÉGER LE PAYSAGE VAUDOIS EN FAVORISANT LA BIODIVERSITÉ

La protection des paysages vaudois et de la biodiversité est un enjeu important de la loi sur l'aménagement du territoire. Nous souhaitons améliorer la protection du paysage vaudois et de la biodiversité.

Il est positif que la Confédération ait mis sur pied une « Stratégie Biodiversité Suisse », qui formule des objectifs à long terme. Nous voulons être attentifs pour que l'OFEV jusqu'à mi-2016 élabore un plan d'action qui concrétise véritablement les mesures à entreprendre, notamment afin que ces mesures ne soient pas trop timides.

Nous nous engageons notamment à proposer une reconnaissance du parc régional périurbain du Jorat et une protection du sommet du Mormont. Nous souhaitons enfin améliorer la biodiversité dans les villes et lutter activement contre le mitage du territoire.

